

COMMUNE DE BON-ENCONTRE
CONSEIL MUNICIPAL
Séance ordinaire du LUNDI 28 JUIN 2021 à 18 h
(Extrait du Registre)

L'AN DEUX MILLE VINGT ET UN, le 28 JUIN à 18 h, le Conseil Municipal de la Commune de BON-ENCONTRE légalement convoqué le 16 juin 2021, s'est réuni en séance ordinaire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : **29**

Étaient présents : Mme LAMY Laurence, M. AMELING Christian, Mme ANNETTE-OGIER Jacqueline, Mme CHATOT Magali, M. MOINEAU Philippe, Mme TREY D'OUSTEAU Brigitte, Mr BIELLE-BIARREY Laurent, Mme VILLA Pierrette, Mme PAILHORIES Anne, Mme ALBERTI-DEFFIS Véronique, M. DEGUIN Gérard, M. COUDERC Patrick, Mme FERRAND Isabelle, M. ROULET Pascal, M. GALABERT Vivian, M. VALERO Jean-Michel, Mme TABANON Chantal, M. GABEN Stéphane, M. JEANNE Vincent, Mme LAFFAGE Stéphanie, M. RAYSSAC Pascal, Mme DERRAMOND Laurence, Mme DERHOURHI Martine, Mme BARRAULT Simone, M. VIDAL Jean-Christophe, M. SCHEIFF Yanik.

Étaient représentés :

M. BRUNOT Philippe pouvoir à Mme DERHOURHI Martine
M. BRUGIDOU David pouvoir à Mme LAMY Laurence.

Absente :

Mme ESPINASSE France.

Magali CHATOT a été désignée secrétaire de séance.

2021.24 - OBJET : BILAN 2020 SEM 47 ZAC DE ST FERREOL.

VOTE : 20 voix Pour, 8 contre (M. BRUNOT, M. RAYSSAC, Mme DERRAMOND, Mme DERHOURHI, Mme BARRAULT, M. VIDAL, M. SCHEIFF, M. DEGUIN).

Mes Chers Collègues,

I - Exposé des motifs :

L'article 17 de la concession d'aménagement approuvée en Conseil Municipal lors de sa séance ordinaire du 17 septembre 2013, prévoit que « le concessionnaire établit chaque année un bilan prévisionnel actualisé » avec, notamment, les réalisations en recettes et en dépenses, ainsi que pour approbation par le Conseil Municipal le bilan de trésorerie faisant apparaître l'échéancier des recettes et dépenses.

Vous trouverez ces documents en ANNEXE 1 du présent rapport.

Par ailleurs et au vu de l'ampleur des travaux restant à ce jour (6 tranches de travaux), du rythme de commercialisation des terrains, et de la volonté affirmée de la commune d'urbaniser ce secteur progressivement, il semble difficile d'achever le programme des équipements publics et la cession des terrains à bâtir d'ici 2025.

Afin de garder à la SEM 47 qualité pour agir pour la réalisation des travaux et la cession des terrains d'une part, et d'urbaniser par tranches progressives parallèlement à l'étude de circulation engagée par la Commune d'autre part, il apparaît nécessaire de proroger la durée de la concession de 8 ans.

II - Considérants et références juridiques

VU l'étude d'urbanisme opérationnel de l'Eco-quartier de Saint Ferréol lancée par délibération en date du 17 juin 2011 qui a permis de désigner la Société Anonyme d'Économie Mixte Locale (SEM 47) pour mener à bien ce dossier d'urbanisme opérationnel sous la forme d'une Zone d'Aménagement Concertée,

VU les modalités de concertation arrêtées par délibération du Conseil Municipal de Bon-Encontre en date du 25 juillet 2011,

VU le bilan de concertation préalable à la création de la ZAC ainsi que le dossier de création précisant le périmètre de la ZAC approuvé par délibération en date du 27 mars 2013,

Vu la délibération du Conseil Municipal du 17 septembre 2013 approuvant le Dossier de Réalisation de la ZAC présenté ainsi que le Programme d'Équipements Publics qui a nécessité en aval l'avis du Préfet de Région et plus particulièrement de la DREAL,

Considérant que le concessionnaire doit établir chaque année un bilan prévisionnel actualisé à présenter au Conseil Municipal pour approbation,

Considérant que la SEM 47 Lot et Garonne, nous a adressé le 09 juin 2021 le compte-rendu d'Activités arrêté au 31 décembre 2020 de la ZAC de Saint Ferréol,

Considérant l'exposé ci-dessus,

Je vous remercie, Mes Chers Collègues de bien vouloir en délibérer et :

- **D'APPROUVER** le Bilan actualisé au 31 décembre 2020 et les pièces que vous trouverez en ANNEXE 1. Le prix de cession des terrains de la 2^{ème} phase s'élèvera à 87 euros TTC le m².
- **D'APPROUVER** la prorogation de la durée de la concession de 8 ans soit jusqu'au 31 juillet 2033 et le bilan prospectif correspondant en ANNEXE 1.
- **D'AUTORISER** Mme Le Maire à signer l'avenant n°2 à la Concession d'Aménagement en date du 31 juillet 2013 **joint en ANNEXE 1.**

**Entendu l'exposé de Madame le Maire,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré
Par 20 voix Pour, 8 contre.**

APPROUVE le Bilan actualisé au 31 décembre 2020 et les pièces annexées. Le prix de cession des terrains de la 2^{ème} phase s'élèvera à 87 euros TTC le m².

APPROUVE la prorogation de la durée de la concession de 8 ans soit jusqu'au 31 juillet 2033 et le bilan prospectif correspondant.

AUTORISE Madame Le Maire à signer l'avenant n°2 à la Concession d'Aménagement en date du 31 juillet 2013.

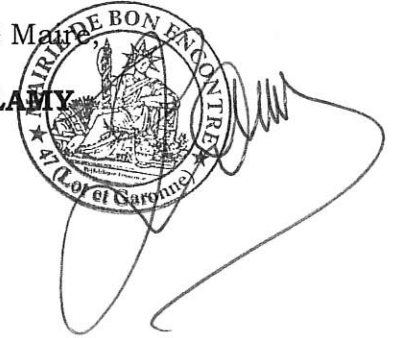
Ainsi fait et délibéré en séance les JOUR, MOIS et AN susdits.

Le Maire
Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter des formalités de publication et de transmission en Préfecture.
Affichage le 5 juillet 2021

Pour copie conforme,

Madame Le Maire

Laurence LAMY



Accusé de réception en préfecture
047-214700320-20210628-202124-DE
Date de télétransmission : 06/07/2021
Date de réception préfecture : 06/07/2021